

POINT 3c : Rapports d'activité - Rapports des secteurs et des comités

Rapport d'activité du secteur du tourisme juin 2022 - novembre 2022

EFFAT a poursuivi la mise en œuvre du [Plan d'action du secteur tourisme 2022-2023 \(FR - DE\)](#) et du [Plan d'action du secteur restauration rapide EFFAT-UITA 2021-2022](#), adoptés par l'Assemblée générale du secteur tourisme de l'EFFAT en novembre 2021, ainsi que de la [Prise de position « Combattre la pénurie de main-d'œuvre dans l'hôtellerie-restauration-tourisme en améliorant l'attractivité des emplois » \(FR - DE\)](#), approuvée par le Comité exécutif de l'EFFAT les 13 et 14 juin 2022 à Vienne (voir liens).

Depuis juin 2022, EFFAT a réalisé les activités suivantes et a participé à des événements liés au tourisme :

- Le 21 juin 2022, les partenaires sociaux du secteur européen de la restauration collective, lors de la réunion du Comité directeur de leur Comité de dialogue social sectoriel (CDSS), en préparation de la réunion plénière du CDSS en septembre, ont discuté de la manière d'aborder le COVID-19 & l'avenir du travail dans le secteur de la restauration collective, la diffusion du « Guide de l'offre économiquement la plus avantageuse en restauration collective » de l'EFFAT-FoodServiceEurope aux niveaux européen et national et la promotion de son utilisation, la qualification et la formation dans la perspective du Pacte pour les compétences, et la lutte contre le harcèlement sexuel et la violence sur le lieu de travail.
- Les 29 et 30 juin 2022, EFFAT et de nombreux affiliés européens ont participé à la Conférence HRCT de l'UITA à Rome. Les points à l'ordre du jour étaient le tourisme durable, la santé et la sécurité au travail, la crise climatique et l'impact du tourisme et du travail sécurisé, et des résolutions sur le tourisme durable et responsable, sur l'Ukraine et sur les stratégies d'organisation des événements sportifs internationaux ont été adoptées.
- Le 7 septembre 2022, quatre jeunes travailleurs-euses de McDonald's de France, des États-Unis et du Brésil ont pris la parole lors d'une [audition](#) spéciale au Parlement européen, organisée par les députées Manon Aubry et Maria Noichl, pour dénoncer l'incapacité de McDonald's à lutter contre le harcèlement sexuel endémique dans ses restaurants. L'audition a été organisée en collaboration avec les députés européens, l'UITA et le syndicat américain SEIU. Les travailleurs-euses de McDonald's du monde entier ont rapporté d'innombrables cas de harcèlement sexuel, et EFFAT s'engage à poursuivre le travail pour éliminer toute forme de harcèlement et de violence basée sur le genre sur le lieu de travail. Nos principales demandes aux institutions de l'UE sont les suivantes :
 - Une directive forte et ambitieuse sur la diligence raisonnable couvrant les entreprises opérant par le biais de systèmes de franchise.
 - Une véritable impulsion en faveur de la ratification de la Convention 190 de l'OIT sur l'éradication de la violence et du harcèlement.
 - Une directive européenne sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- Le 23 septembre 2022, les partenaires sociaux du secteur européen de l'hôtellerie et de la restauration, lors de la réunion du Groupe de travail de leur Comité de dialogue social sectoriel (CDSS), ont discuté de la situation du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en Europe et de son redressement, du Pacte européen pour les compétences en matière de tourisme, des actions des partenaires sociaux vis-à-vis des réfugiés ukrainiens, de la révision du dialogue social sectoriel de l'UE, de la directive sur le travail sur les plates-formes et du règlement sur les locations à court terme, et ont été informés des derniers développements et initiatives politiques dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, par exemple le salaire minimum, la transparence des

rémunérations entre hommes et femmes, les micro-crédits et les comptes individuels de formation.

- Les 26-28 septembre 2022, les résultats du séminaire « Construire le pouvoir syndical dans le secteur HRCT » organisé fin mai 2022 à Zagreb, ont été présentés à la conférence finale du projet EFFAT - ITC-ILO « Construire le pouvoir syndical pour une Europe plus juste » à Turin, et des exemples de bonnes pratiques en matière d'organisation et d'augmentation de la portée des groupes traditionnels et nouveaux de travailleurs-euses du secteur de l'hospitalité-tourisme ont été donnés.
- Le 27 septembre 2022, à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme, EFFAT s'est jointe à l'appel mondial « [Repenser le tourisme](#) », réitérant le besoin urgent de repenser le tourisme avec une vision plus durable et socialement responsable, et de relancer l'accueil-tourisme en en faisant un secteur attractif où les travailleurs-euses sont valorisés, et en promouvant la Prise de position de l'EFFAT « Combattre la pénurie de main-d'œuvre dans l'hôtellerie-restauration-tourisme en améliorant l'attractivité des emplois » qui propose des mesures à entreprendre dans 18 domaines, tels que les conditions de travail et la rémunération, les négociations collectives, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'éducation et la formation professionnelle, la santé et la sécurité, l'égalité des sexes et la diversité, les transitions numériques et vertes, et l'information, la consultation et la participation des travailleurs-euses.
- Le 28 septembre 2022, les partenaires sociaux du secteur européen de la restauration collective, lors de la réunion plénière de leur CDSS, ont discuté de l'impact des pénuries de main-d'œuvre actuelles sur le secteur, de la mise en œuvre et du suivi du « Guide de l'offre économiquement la plus avantageuse dans la restauration collective » de l'EFFAT-FoodServiceEurope, de la pertinence du Pacte pour les compétences pour le secteur de la restauration collective et des initiatives visant à lutter contre le harcèlement sexuel dans le secteur.
- Le 12 octobre 2022, EFFAT et HOTREC ont publié une [déclaration commune](#) saluant l'intention de la Commission européenne de présenter une initiative législative sur les services de location de logements à court terme (STR) d'ici la fin 2022. Afin de garantir des règles du jeu équitables et une concurrence loyale dans le secteur de l'hôtellerie, les partenaires sociaux affirment que l'initiative de la Commission devrait établir un système d'enregistrement obligatoire des hôtes et des obligations contraintes de partage des données pour les plateformes de STR qui fourniront aux autorités des données pertinentes, introduire des mesures pour atteindre un niveau comparable de santé, de sûreté et de sécurité pour les visiteurs et les employés, comme ceux déjà bien établis pour les services d'hébergement touristique réglementés, garantir que les règles s'appliquent à tous les hôtes de STR (professionnels et privés), garantir que la législation est pleinement respectée par tous les fournisseurs de services d'hébergement et de tourisme, par le biais d'une application efficace, soutenue par des ressources et un pouvoir juridique pour les autorités publiques.
- Du 14 au 20 novembre 2022, la semaine mondiale d'action pour les travailleurs-euses de la restauration rapide a eu lieu. Le thème de cette année était l'appel à organiser le secteur et à mettre fin au démantèlement syndical généralisé dans le secteur. Les travailleurs-euses de la restauration rapide et les syndicats de toute l'Europe ont participé à cette semaine d'action, au cours de laquelle ils ont non seulement appelé leurs frères et sœurs du secteur à se syndiquer, mais ont également envoyé leur solidarité à la campagne de syndicalisation en cours chez Starbucks aux États-Unis.
- Le 16 novembre 2022, l'Assemblée générale du secteur du tourisme de l'EFFAT a discuté des défis actuels du secteur de l'hôtellerie-tourisme (crise du coût de la vie, pénurie de main-d'œuvre, hausse des prix de l'énergie et des matières premières, guerre en Ukraine), de la transition verte et numérique équitable dans l'hôtellerie-restauration-tourisme, des activités mondiales de l'HRCT,

des activités dans les différents domaines (restauration rapide, entretien des hôtels, qualification et formation, santé et sécurité au travail, économie de plateforme, étiquetage social, renforcement du pouvoir syndical, coordination des négociations collectives), et a convenu des priorités futures du secteur du tourisme de l'EFFAT. (Un rapport oral sur les résultats de l'AG sera donné)

EFFAT a continué à participer aux réunions de coordination sur le **Pacte pour les compétences dans le tourisme (PCT)**, lancé en janvier 2022, sous l'impulsion de la Commission européenne dans le cadre de l'Agenda européen pour les compétences, qui sera mis en œuvre par le biais de partenariats nationaux et régionaux pour les compétences. EFFAT ne cesse de souligner que la requalification et le perfectionnement doivent faire partie des systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) existants, et s'appuyer sur les structures d'EFP existantes, dans lesquelles les syndicats sont impliqués dans la plupart des pays. EFFAT partage des exemples montrant comment les partenaires sociaux coopèrent à l'intégration des nouveaux besoins en compétences dans les programmes d'EFP.

EFFAT a continué à coopérer à la mise en œuvre du « **Parcours de transition pour le tourisme** » (Tourism Transition Pathway - [TTP](#)), lancé par la Commission en février 2022. EFFAT a exprimé son intérêt à faire partie du groupe d'experts informel de la Commission et des groupes de travail des parties prenantes qui seront mis en place pour assurer le processus de mise en œuvre du PTT, qui est une étape sur la voie de l'élaboration d'un **Agenda européen pour le tourisme 2030/2050**.

EFFAT a continué à apporter son soutien aux **Comités d'entreprise européens** dans les sociétés transnationales du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, afin de faire respecter les droits des travailleurs-euses à l'information et à la consultation, par exemple Accor/AccorInvest, ClubMed, Compass, Elinor, Radisson, Sodexo, SSP.